ARRITTI

nu 2815 da u 2 à l'8 di nuvembre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Paix dans le monde, avis de tempête !

p. 3

Gestion des ordures ménagères

Autopsie d'un échec

Faut-il, parce que nous sommes en situation d'échec sur ces dernières années, se lancer dans des projets exagérément coûteux, et techniquement fumeux ? Ou ne faudrait-il pas plutôt lancer enfin un plan ambitieux inspiré de nos voisins sardes ?
Da leghje p5-6.

Corsica Pulita s'élève contre le plan déchet de l'Office de l'environnement

p. 6-7

Concert-évènement Corsu Mezu Mezu à Paris

p. 10

Communion d'artistes et de 20.000 personnes

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Asinus asinum… castigat

Dui àsini, unu carcu di spunghje, l'altru di sale, caminàvanu longu à e catapechje[1] d'un fundale[2], siguitendu u fiuminale.
Si capisce chì cù quellu pesu salitu, u sicondu tribulava, u spungaghju lèbbiu lèbbiu, scalcittava...
– Aiutu, fratellu, aghju u spinu troncu...
L'altru, sprizzante, li risponde cù un roncu.

Ghjùnghjenu à un punticellu... Ristava trè piòttuli ritti, qualchi petra rara, era falata a fiumara.

Messu i pedi ind'è l'acqua, quellu di u sale sguilla, è capicciuteghja ind'è l'Imperu di l'anguilla...

Appena à mogliu u sicondu, hà pigliatu sùbitu fondu...
Si capisce : tantu spungatu, s'hè prestu annigatu...
Avete induvinatu chì u sale s'hè sdruttu, l'altru ne hè surtitu mezu asciuttu...

Muralità
Par vince a forza di u distinu,
Ci vole à mette u sale in chjucchinu. ■

1 Catapechja : locu appesu assai cù monti è elpe. • 2 Fundale : fondu d'una valle.

U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Narges, Armita, Aida…

Narges Mohammadi, premiu Nobele di a Pace 2023, imprigiunata in a tremenda prigiò iraniana d'Evin, hè malata di u core. U so trasferimentu à l'uspidale hè statu impeditu da i so boi per vìa ch'ella ricusa di mèttesi u velu islamistu. Dice Narges ch'ella a face *« in l'onore di u sangue sparsu da e donne di u mo paese ch'anu persu a vita sott'à a ripressione di u regime misoginu religiosu, ùn fiancheraghju micca »*.
Aida Rostami, 36 anni, duttore, curava à l'appiattu i manifestanti di u muvimentu *Donna Vita Libertà* feriti da a pulizza islamista... Hè stata assassinata u ghjornu di a so arrestazione, a so salma senza vita purtava segni di turtura...
Fatemeh Rejay i Rad, duttore, hè stata premiata da a cità di Amol, à u nordu di l'Iranu, cum'è milgiore duttore di l'annata ! Hè cullata senza velu nant'à a scena per ricuperà u so prèmiu. Qualchi ore dopu u so drittu à esercità a medicina li hè statu cacciatu da u ministeru di a salute di u regime islamistu...
Dopu à 28 ghjorni di comà, Armita Garavand, una liceana curda, hè morta. Ssa zitella di mancu 17 anni, hè stata minata perch'è ùn purtava micca u velu. I so parenti ùn sò micca stati autorizati à purtala in terra in u so paese nativu... ci sò stati l'azzuffi à u s'intaru.
Nasrin Sotoudeh, avucata, militente di i diritti umani imprigiunata in a prigiò di Ghartchak in Teheran per esse andata à l'intarru di Armiata, hè in greva di a fame è di medicamenti per dinunzià a ripressione. A so vita hè in perìculu. Ùn hè stata ghjudicata perchè hà ricusatu di purtà u velu di pettu à i so ghjùdici...
Masha Yazadani, a mamma di u ghjòvanu manifestante Mohammed Zahedi, assassinatu da u regime di i mollah, hè stata arrestata è cundannata à 13 anni di prigiò, frà i quali 5 fermi, perch'è dumandava ghjustizia pè u so figliolu. Hà dettu à i s'amichi : *« ùn vi ne fate per mè. Hè una battaglia è ind'è ssa lotta, scumbatteraghju sin'à a morte, pè u mo figliolu »*...
E famiglie di i manifestanti tombi da u regime islamistu per sustene u muvimentu *Donna Vita Libertà*, sò tutte perseguitate per fà tace a rivolta. Invece, ùn face chè cresce. L'inghjustizia è a viulenza fabricheghja sempre di più martiri. L'Iranu di i Mollah deve finisce. U pòpulu iranianu, e donne, i zitelli, l'omi, sò marturiati è affucati. L'Iranu hè dinù un perìculu per tutta a regione è si sà ch'ella cumbriculeghja contr'à Israele cù i peghji muvimenti terruristi. Hà armatu u Hamas è ferma u so peghju sustegnu.
Quantu donne, quantu zitelli, quantu corcia ghjente u mondu occidentale lascierà soffre è more di fronte à ssu regime islamistu facista iranianu ?
À Aida, li piacìa à ballà, i so capelli à u ventu... À Armita, li piacìa à fà disegni, avìa un talente scemu. Avìa dettu pocu tempu ch'ella fussi attaccata in u metrò iranianu : *« Ancu a notte a più fosca finiscerà è u sole lucicherà »*.
Reyhaneh Jabbari, 19 anni, hè stata cundannata à a morte è esecutata da u regime islamistu 9 anni fà perchè avìa tombu u so boiu chì a viulentava... Shole Pakravan, a so mamma, artista, chì si batta contr'à a pena di morte, hà dettu : *« sì resucitata a mo ciuccia cù e zitelle è i zitelli chì dìcenu innò à stu Statu furzatore chì viulenteghja »*.
Àppiimu curagiu. Arrizzèmuci ancu noi cù e donne iraniane ! ■
Fabiana Giovannini.

Par **François Alfonsi**

Paix dans le monde

Avis de tempête !

Dix-huit mois après l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, l'embrasement du conflit israélo-palestinien aggrave encore considérablement les risques de situations de guerre quasi-généralisées dans le monde, sans qu'aucun « gendarme », pas même les puissants États-Unis d'Amérique, ne soit en mesure d'en contenir les effets.

Qui aurait pu prévoir l'invasion de l'Ukraine ? Le jour d'avant, la grande majorité des observateurs affirmaient encore que l'accumulation de troupes russes aux frontières ukrainiennes n'étaient que manœuvres d'intimidation pour négocier en position de force. Depuis la guerre est totale et les besoins en armements, en reconstructions de villes détruites, en secours humanitaires, et, surtout, en combattants mourant au front, ne faiblissent pas, bien au contraire.

Le conflit s'est même exporté en Afrique à travers la milice Wagner qui, en s'institutionnalisant comme garde prétorienne des régimes putschistes d'Afrique, ouvre un second front, de basse intensité pour l'instant, mais dont on ressent bien qu'il n'en restera pas là avec des conséquences lourdes : réarmement du terrorisme islamiste, vague migratoire vers l'Europe, peuples « résistants » comme les Touaregs obligés de se défendre sans soutien international ou presque, etc.

À cette situation déjà bien préoccupante, la guerre de Gaza lancée par Israël en représailles de l'attaque du Hamas apparaît comme vouée elle aussi à s'inscrire dans la durée, et à entraîner un vaste mouvement mondial de solidarité palestinienne en raison des nombreuses victimes civiles que l'offensive de Tsahal fera inévitablement.

Le trouble jeté par cette situation peut être illustré par l'inexplicable interdiction par le gouvernement français de toute manifestation de soutien aux palestiniens à Paris, quand à Londres, Berlin, New York et même Tel Aviv, ces manifestations sont autorisées, rassemblant des cortèges impressionnants.

S'y ajoutent les réactions de condamnation unanimes dans le monde musulman pour qui le conflit palestinien fédère depuis toujours les opinions publiques. L'action du Hamas, malgré toute son horreur, y est acclamée comme un acte de résistance, au grand dam du discours officiel qui reconnaît à Israël un droit de riposte. Sans respect du droit international et l'installation urgente de couloirs d'approvisionnement en produits de première nécessité pour la population civile de Gaza, Israël court tout droit à un total isolement que le récent vote de l'Assemblée générale des Nations Unies a illustré en demandant une « trêve humanitaire immédiate » à une immense majorité.

Profitant de cet isolement croissant, les ennemis héréditaires d'Israël, fédérés autour du régime iranien, seront tentés de lancer une offensive à leur tour, Hezbollah au Liban, leurs alliés en Syrie, voire l'Iran lui-même. Les deux porte-avions positionnés en Méditerranée par les USA ont pour objectif de dissuader l'Iran d'exploiter la fenêtre politique qui lui est ouverte par la recrudescence du conflit à Gaza. Les mollahs franchiront-ils ou non le Rubicon ? Le précédent de Vladimir Poutine en Ukraine nous instruit du danger de se laisser endormir.

Les interactions du conflit israélo-palestinien avec la situation de l'Ukraine sont ainsi déjà sensibles, les flux d'approvisionnement en soutien militaire américain s'étant déplacés de l'Ukraine à Israël. Si l'Iran rentre dans la danse, cela ne pourra que s'amplifier dangereusement pour l'Ukraine, d'autant que la politique américaine, polluée par le trumpisme, débat ouvertement d'abandonner Kiyv. Et que se passera-t-il si Donald Trump est réélu dans un an ?

Mais d'ici là, un troisième conflit peut s'activer à Taiwan. Pour la Chine le bouclier américain qui défend l'île était déjà amoindri par le conflit ukrainien. Cette tendance sera mécaniquement renforcée si la guerre de Gaza embrase tout le Moyen Orient. Et Pekin pourrait bien voir là une fenêtre d'opportunité pour lancer l'assaut que la Chine prépare ouvertement depuis des décennies.

De ce risque de la multiplication des guerres à impact mondial découlerait un risque évident de crise économique mondiale. Quand de tels engrenages se mettent en mouvement, les conséquences sont imprévisibles.

Dans les mois qui viennent le monde pourrait alors basculer dans de dangereuses perturbations génératrices de véritables tempêtes. ■

Vieux port de Bastia

Les travaux d'aménagement ont débuté

Le 23 octobre dernier, la deuxième phase des travaux d'aménagement du Vieux-Port de Bastia a débuté avec l'objectif de revitaliser ce quartier et prolonger la promenade du Spassimare, de l'Aldilonda et du Quai des Martyrs.

Alors que les travaux du quai sud ont été achevés au printemps dernier, c'est la dernière partie du Vieux-Port qui sera aménagée après la période estivale avec *« la reprise des revêtements de surface, le renouvellement de l'éclairage public, la plantation d'arbres et de jardinières, avec certains ajouts, comme une ombrière sur le môle des pêcheurs, et la création d'une rampe d'accès PMR à la jetée de la Madonetta »*.

Les travaux se dérouleront pendant 6 mois jusqu'en mai 2024, tout d'abord avec une phase de désamiantage, alors que l'amiante est présente sur 15 % des remblais de la surface du projet, puis avec la mise en place de divers aménagements. Les travaux se dérouleront selon quatre zones au fur et à mesure, pour ne pas fermer l'ensemble du quai durant six mois. *« Pour limiter l'impact, nous avons scindé la zone en quatre parties. Chaque zone sera fermée de deux à trois semaines afin d'effectuer les travaux de désamiantage qui induisent de suivre une réglementation très stricte »*, indique Natacha Casalta, directrice générale adjointe à l'aménagement de la Ville. Durant les travaux, la circulation des voitures sera interdite.

Le cout total de cette seconde phase devrait atteindre 3,50 M d'euros pour un montant global de 8 millions d'euros. Durant l'hiver 2024-2025 se déroulera la dernière phase des travaux qui transformera le parking en amphithéâtre. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Référendum des aborigènes d'Australie

Un simulacre de démocratie

Le 14 octobre dernier, les australiens ont majoritairement rejeté la réforme des droits des aborigènes par référendum, qui devait recueillir une majorité de votes au niveau national mais également dans quatre États sur six pour être amorcée.

Le texte proposait la reconnaissance des Aborigènes comme les premiers habitants d'Australie et ainsi leur accorder des droits particuliers au sein de la Constitution de 1901. 55 % des électeurs ont voté contre. La création d'un conseil consultatif, « La Voix », pouvant émettre des avis sur les politiques du parlement et du gouvernement concernant les aborigènes et premiers peuples d'Australie, était porté par le Gouvernement travailliste en place. Ce vote constituait un moyen de faire union dans un pays dont l'histoire est profondément marquée par des injustices et du racisme d'État et aurait pu être un moyen de panser les plaies d'un passé de répression raciale. Les premières populations d'Australie représentent presque un million de personnes, plus de soixante-mille après leur arrivée sur l'île, et souffrent de situations de grande précarité, de niveau d'incarcération plus élevé, d'un accès à l'éducation plus faible et le taux de suicide et la mortalité infantile y sont deux fois supérieurs.

Un peuple divisé

La campagne, qui a divisé les australiens pendant des mois, a connu un retournement de situation dans ses derniers mois. Alors que les pro-réforme menaient, l'opposition conservatrice conduite par l'ancien ministre de la Défense Peter Dutton a réussi un tour de force en insistant sur la menace de l'instauration d'une différenciation de citoyenneté entre les aborigènes et les australiens blancs. La campagne a eu l'effet d'une division de la population australienne, entrainant de nombreux commentaires racistes et anti-aborigènes et de nombreuses fake news sur des sujets sensibles comme la remise en cause des titres de propriété ou encore la majoration des impôts pour les personnes descendantes de colons. La campagne a ainsi mis en lumière un système de presse plus que fragile en Australie.

Les représentants du peuple aborigène ont alors dénoncé dans une lettre ouverte dix jours après la tenue du référendum une « majorité honteuse » s'y étant opposé : *« Nous n'acceptons pas un instant que ce pays ne soit pas le nôtre »*. Les signataires évoquent la volonté de créer leurs propres instances de consultation, et ont organisé la tenue d'une semaine de silence largement non suivie par les australiens.

L'usage du référendum pose alors question lorsque l'on sait que les aborigènes ne représentent que 3,8 % de la population australienne et les australiens blancs représentent aujourd'hui l'immense majorité des habitants de l'île. Ce simulacre de démocratie et d'auto-détermination des peuples nous rappelle le récent échec néo-calédonien en 2021, dernier des trois référendums prévus dans le cadre de l'Accord de Nouméa de 1998. Même si la situation est sensiblement différente de celle des aborigènes, les kanaks ne représentent plus la majorité de la population de Nouvelle-Calédonie en n'avoisinant que 38 %. Ces échecs ouvrent une réflexion sur la pertinence des référendums d'auto-détermination sur des terres colonisées. ■ **Pauline Boutet-Santelli.**

Gestion des ordures ménagères

Autopsie d'un échec

Le débat de l'Assemblée de Corse lors de sa dernière session faisant « l'état de l'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets » a lancé la procédure d'enquête publique sur ce plan mis en débat. Un Commissaire enquêteur sera nommé et les associations appellent les citoyens à se dresser contre des choix qui seront coûteux et polluants, et qui ne sont en fait que le résultat de l'échec du modèle français, et particulièrement de sa déclinaison corse, pour le traitement des déchets ménagers. Faut-il, parce que nous sommes en situation d'échec sur ces dernières années, se lancer dans des projets exagérément coûteux, et techniquement fumeux ? Ou ne faudrait-t-il pas plutôt lancer enfin un plan ambitieux inspiré de nos voisins sardes ?

Pour mesurer la situation d'échec de la Corse, il faut la comparer à la Sardaigne voisine, aux structures économiques et sociologiques comparables, qui présente toutes les caractéristiques d'une politique réussie.
Ainsi, en 2015, la Sardaigne produisait 717.000 T de déchets dont 56% déjà étaient traitées à travers les filières de tri et valorisation. Le rapport du Syvadec qui date de 2017 fait état pour la Corse d'un taux de tri d'à peine 26%, alors que les Sardes en sont déjà, en 2017, arrivés à 63%. En 2021 le taux de tri en Sardaigne s'élève à 75%. En Corse il plafonne encore à 38%.
Signe du succès des politiques de Sardaigne, et de l'implication active des collectivités locales : en 2015, 206 communes sur 377 dépassaient l'objectif légal italien de 65% de leurs déchets recyclés ; elles étaient 315 en 2017 et elles sont 369 (sur 377, 97% !) en 2021. Parmi elles, la Communauté d'agglomération de Cagliari (450.000 habitants) en est à 73% de tri sélectif quand la plus grande collectivité de Corse, la CAPA, cinq fois moins peuplée, plafonne à 33%. Et 144 communes sardes (presque 4 sur 10) dépassent déjà 80% de tri sélectif sur leurs déchets en 2021.

En 6 ans, les déchets résiduels sardes ont chuté de 313.000 T en 2015 à 190.000 T en 2021 (-40% !), malgré une augmentation du total des déchets collectés de 33.000 tonnes (+5%). En Corse, cinq fois moins peuplée, les CET enfouissent 140.000 tonnes, presqu'autant que la Sardaigne entière ! Les timides progrès du tri n'ont eu pour seul effet que « d'absorber » l'augmentation annuelle sans que jamais les quantités envoyées à l'enfouissement n'aient réellement diminué.
Ces quelques chiffres illustrent la situation d'échec dans laquelle nous sommes. Quelles en sont les raisons ? La première tient aux politiques de l'État français qui est loin d'être un des meilleurs élèves de l'Europe, car il est sous pression des lobbys de l'incinération. La France trie 45% de ses déchets, loin derrière l'Italie en général (51,5%), les Pays Bas (57,8%), la Slovénie (60%) et surtout l'Allemagne (71%).
Mais alors que la Sardaigne (75% de tri) est avec la Vénétie (78% de tri) la région la plus en pointe d'une Italie en avance sur ce dossier, la Corse se traîne en queue de classement des régions françaises dans un pays lui-même très en retard.
Les autres raisons sont locales et liées à l'enchevêtrement des acteurs, État, Collectivité de Corse, Communautés de communes et Syvadec.

L'État n'a jamais soutenu d'autres projets que ceux que l'on refuse. Pendant longtemps l'incinération a été son cheval de bataille. À onze kilomètres de la Corse, la Sardaigne est en train de désaffecter ses anciens incinérateurs ! Il est aujourd'hui à la manœuvre des centres de tri mécano-biologique, sorte « d'incinérateur alternatif » puisque les déchets traités sont voués à une incinération ultérieure sous forme de combustibles solides de récupération (CSR). Le Syvadec a projeté d'en installer un premier à Monte en région bastiaise, puis un second en région ajaccienne. L'Ademe, dont les études nationales mettent en garde contre ce « tri en aval » peu performant, tri en aval qui d'ailleurs ne peut être un tant soit peu performant que si le tri en amont est opérationnel, notamment sur le biodéchets. Dès lors pourquoi faire un tel investissement alors qu'il sera toujours beaucoup plus simple, et beaucoup moins coûteux, comme le font les Sardes, d'aller plus loin dans le tri en amont ? Mais l'Ademe a dû passer à la casserole et apporter 21 millions d'euros à cet investissement annoncé pour 68 M€ en attendant les hausses inéluctables en cours de route.

La Collectivité de Corse fait de la résistance ? La préfecture passe outre et ajoute à la contribution forcée de l'Ademe, 33 M€ supplémentaires issues du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC). Une année entière de ce plan censé rattraper les retards de l'île va donc être consacré à un projet qui va à contre-courant des intérêts de la Corse !
Face à ce dossier ainsi « bétonné » financièrement par l'État, et sous la pression ...

... d'un Syvadec plus instrumentalisé que jamais par l'opposition de droite qui a fait du dossier des déchets le fer de lance de sa stratégie de reconquête du pouvoir, la Collectivité de Corse est sans alternative. Elle a échoué à dynamiser le tri, notamment parce qu'elle a dû affronter la mauvaise volonté des Comcom et du Syvadec pour passer à la vitesse supérieure. Ainsi, dans l'enchevêtrement des compétences héritées des politiques antérieures, ce sont les Comcom qui organisent la collecte. Pendant des années par exemple Aiacciu a refusé d'organiser la collecte des biodéchets... avant de commencer timidement depuis qu'ils ont compris que trop de biodéchets mélangés annihilaient tout espoir de bon fonctionnement du tri mécano-biologique auxquels ils tiennent tant. Mais Aiacciu est encore à des années-lumières de ce que fait Cagliari !

Quant au Syvadec, il a fait de l'obstruction systématique, refusant de faire du tri des biodéchets une véritable priorité, et faisant même arrêter les circuits de collecte mis en place par certaines Comcom faute de vouloir assurer leur débouché. À ce jour, sept ans après, le Syvadec n'a pas été à l'origine de la moindre installation significative de traitement des biodéchets.
L'opinion a été aussi patiemment désinformée, et intoxiquée par le mirage d'une « solution technique » qui éviterait à tous de faire l'effort du tri. Alors qu'il s'agit là d'un mensonge pur et simple. Face à une saturation annoncée des centres d'enfouissement comblés année après année par des centaines de milliers de tonnes de déchets non triés, l'Exécutif de la CdC est sans moyens. Refuser la réalisation des centres mécano-biologiques en les excluant du « plan de prévention et de gestion des déchets » que la loi lui impose d'adopter, alors qu'ils sont d'ores et déjà entièrement financés par l'État, reviendrait à devoir supporter toute la responsabilité politique le jour de la crise finale, quand les déchets déborderont sur la voie publique, à Aiacciu, à Bastia, et partout en Corse, une fois les centres d'enfouissement saturés. Ce qui politiquement signifierait une victoire de la droite aux prochaines échéances, et la garantie que tout sera fait alors pour continuer, et accélérer, dans cette voie sans retour. Face à ce point d'avancement du débat sur le traitement des déchets, le seul espoir d'une autre politique tient dans la capacité d'information et de mobilisation des populations. L'enquête publique qui s'ouvre sera capitale à cet égard. ■
François Alfonsi.

Corsica Pulita

Un collectif d'associations contre le plan déchet de l'Office de l'environnement

Samedi 28 octobre, les représentants de quinze associations parmi lesquelles A Spiriatia, U Levante et Zeru Frazu se sont réunis devant la Collectivité de Corse. Leur revendication : le retrait simple et pur du plan déchet dont la mise en place par l'Office de l'environnement est prévue pour 2024. Leur lettre ouverte adressée à l'exécutif est sans équivoque : le futur projet est analysé comme la future source de graves problèmes environnementaux, économiques et sociétaux. Inutilité du plan voire nocivité manifeste, manipulation probable des chiffres avancés par le plan, enjeux mafieux, coûts exorbitants… Le dossier est à charge.

CORSICA PULITA

Les analyses des associations sont sans appel, le plan déchet tel que présenté aujourd'hui ne ressemblerait ni de près ni de loin à la réalité présente ou future de la Corse. *« Les chiffres mentent ! »*, c'est ce qui est affirmé. Marine Bonavita, l'une des coordinatrices, nous explique : *« Le principal argument du plan, et ce qui le fait rentrer dans le cadre de la légalité, est l'augmentation du taux de déchets valorisés. La loi demande à ce que ce taux soit de 65 %, c'est également le chiffre qui est avancé dans le plan. Or, c'est un objectif qui est non seulement impossible à atteindre avec le projet en l'état des lieux, mais qui est également contradictoire avec les chiffres avancés dans ce plan. On serait plus autour des 43 % de déchets recyclés selon nos estimations les plus optimistes, ce qui est loin d'être suffisant pour enrayer la crise des déchets et encore moins pour justifier un projet aussi coûteux [entre 300 et 400 millions d'euros au total] »*. Les quantités de déchets éligibles seraient aussi largement surestimées. Le dernier chiffre, celui du taux d'enfouissement fixé au maximum à 10 %, serait en réalité de 22 % selon les estimations les plus réalistes.

La filière CSR : la réapparition d'un combat emblématique en Corse pour l'environnement

La filière CSR (combustible solide récupération) est dénoncée comme le point le plus « aberrant » du plan. Ce volet du projet consisterait en une valorisation des déchets qui ne sont pas valorisables par le recyclage, comme la mousse d'isolation ou le bois. Leur futur dans le plan déchet : leur mise à l'incinération pour permettre la production d'énergie. C'est donc un ancien combat qui revient sur le devant de la scène, l'incinération des déchets ayant été l'un des sujets les plus emblématiques de la lutte environnementale en Corse au début des années 2000. Les mouvements de protection de l'environnement en Corse et les élus s'étaient mobilisés durant de longs mois pour obtenir la victoire finale

du retrait du projet. *« Cette décision dans le plan déchets est un retour en arrière vis-à-vis du combat qu'on a mené à l'époque »*, nous dit une militante de Zeru Frazu. Jérôme Mondoloni explique : *« la filière CSR est particulièrement inefficace. Une grande partie des CSR fabriqués en France ne trouvent pas de chaudières pour être incinérés… et sont donc enfouis ! Et rien n'est prévu pour les résidus nocifs résultant de l'incinération. Les mâchefers [imbrûlés, incombustibles, cendres] et les résidus d'épuration des fumées constituent pourtant entre un quart et un tiers du tonnage entrant à l'incinération ! Ces derniers, classés "dangereux", nécessitent des infrastructures onéreuses que le Plan ne prévoit pas »*. L'exécutif de Corse s'était d'ailleurs prononcé contre la filière, avant de faire machine arrière lors de la publication du plan. Lorsqu'on lui demande une explication possible sur ce revirement, Jérôme Mondoloni nous répond : *« il s'agit certainement de pressions exercées par le privé, pressions combinées à l'urgence de la situation des déchets en Corse. Mais il n'est pas trop tard pour retirer la filière CSR de la planification »*.

L'emprise mafieuse, l'autre enjeu de ce plan déchet

Parmi les associations représentées, les deux collectifs anti-mafia A Maffia Nò A Vita Iè et Massimu Susini pointent les risques graves d'implication de groupes mafieux dans le projet. La privatisation du projet en premier lieu, le manque de séparation des marchés ainsi que l'absence d'un plafond a priori pour le coût des transports et de traitement sont pour les associations des catalyseurs des risques mafieux. *« Depuis 2017, 11 incendies criminels ont ciblé des équipements liés au traitement des déchets »* rappelle Jérôme Mondoloni. *« Les pressions sont là : la privatisation, notamment, de ce secteur est la porte ouverte à ce que des groupes criminels s'emparent encore plus de la problématique du plan déchet »*. La lettre ouverte rappelle que la Cour des Comptes et l'Autorité de la concurrence ont estimé que ce secteur souffrait en Corse d'un défaut de concurrence. *« C'est au final le contribuable corse qui va payer de sa poche un projet dangereux et opaque dans son budget »* conclut-il.

Plusieurs sujets brûlants donc, contre lesquels les différentes associations membres du collectif ne comptent pas cesser de se battre tant que le plan sera sur la table de la planification écologique en Corse. ■ **Léa Ferrandi.**

Pour participer à l'enquête publique et retrouver les chiffres avancés par le collectif :
- **https://corsicapulita.com**
- **infocorsicapulita@gmail.com**

Projet de Centre d'enfouissement de Ghjuncaghju

« Inconcevable » pour le Conseil national de protection de la nature

Les mauvais choix d'aujourd'hui ne doivent pas motiver les mauvais choix de demain. C'est un peu ce que révèle l'incompréhensible projet de Centre d'enfouissement de Ghjuncaghju qui a donné lieu à la création en 2016 du collectif Tavignanu Vivu pour défendre l'environnement du second fleuve de Corse. Et comme toutes les démarches citoyennes, particulièrement dans ce secteur si lucratif du traitement des déchets, le Collectif sait que son combat sera long et difficile. Aussi, revenons sur l'avis défavorable le 25 septembre dernier donné par le Conseil national de protection de la nature à la dérogation demandée par la société Oriente Environnement pour détruire des espèces protégées. Un avis scientifique supplémentaire de poids contre le projet.

Le Conseil national de protection de la nature est l'instance d'expertise scientifique et technique compétente en matière de protection de la biodiversité et plus particulièrement de protection des espèces, des habitats, de la géodiversité et des écosystèmes. Un avis de poids d'autant qu'il est très étayé. Après avoir fait le point qu'on connaît des différents avis défavorables, de la situation géologique instable et donc de la dangerosité du projet, de la non pertinence de son implantation géographique eu égard à celle des autres sites de traitement des déchets dans l'île, de l'insuffisance des études entourant le projet, notamment concernant l'évolution du volume de déchets à traiter et de son dimensionnement *« au regard de l'équilibre à trouver avec les impacts sur la biodiversité »*, le CNPN estiment que ces éléments *« changent notablement le cadre d'évaluation de cette RIIPM (raison impérative d'intérêt public majeur) »* prise par l'État, et font que *« cette condition d'octroi est clairement remise en cause »*.

Le CNPN déplore l'absence de solution alternative et rappelle que *« cette situation est rédhibitoire pour le CNPN qui s'attend à une présentation claire de différentes solutions équivalentes et faisables techniquement, puis à une démonstration du choix de la solution la moins impactante selon une analyse multicritère intégrant la biodiversité »*.

De plus, *« l'espace entre l'ISDND et le fleuve Tavignanu n'est pas suffisant pour gérer d'éventuelles fuites ou pollutions. Plus grave, la localisation du projet est également inadaptée au niveau hydrogéologique (pas de garantie de confinement sur long terme, zone clairement connue comme instable, fortes présomptions d'eaux souterraines traversant le méandre et risquant de polluer ce fleuve). L'analyse hydrogéologique détaillée du site est vraiment trop peu étudiée pour être convaincante »* dit encore le CNPN qui rappelle que : *« les captages d'eau potable et d'eau agricole de toute la région sont situés en aval du projet (plusieurs IGP et AOP locaux en dépendent) »*.

Autre élément négatif : *« ce site est excentré du secteur nord (Bastia est à 100 km du site), ce qui pose des problèmes d'émission de CO2 et de GES (gaz à effet* …

Ambiente

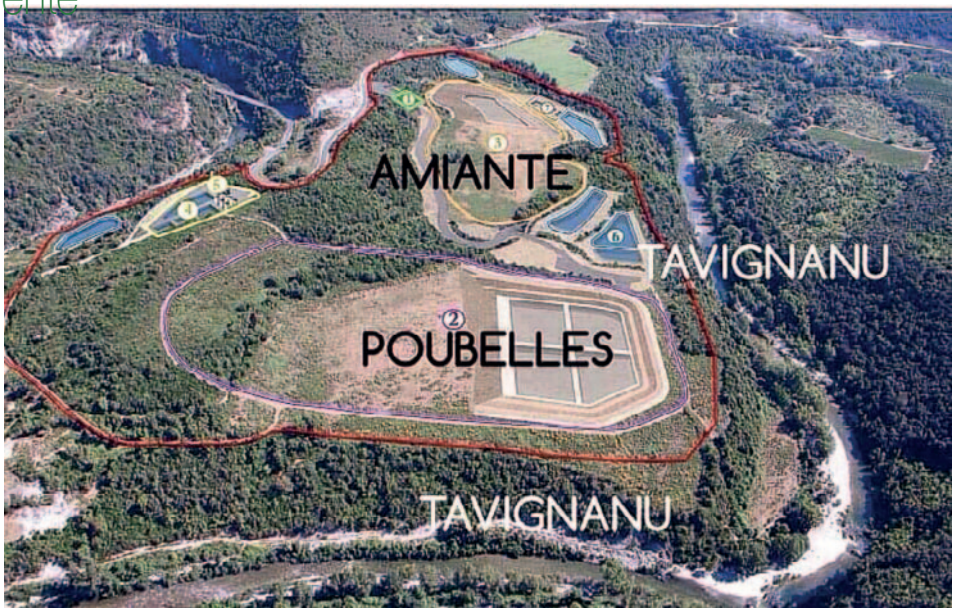

... *de serre) associés au trafic attendu de 68 poids lourds en moyenne par jour (donc 136 passages de camion par jour)».*

Concernant l'atteinte aux espèces à enjeux, le CNPN note que le site est situé dans *«la seule zone de reproduction (frayère) en Corse de l'alose feinte du Rhône (...). L'absence de garantie totale de confinement sur le long terme, l'instabilité reconnue de la zone, les fortes présomptions d'eaux souterraines traversant le méandre sont associées à un trop fort risque de nuisance sur les populations d'aloses, dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme très fort et le statut UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) indique un état actuel vulnérable (VU).»*
«Parmi les poissons, il faut aussi noter la présence de l'anguille, dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme fort et un statut UICN indiquant un état actuel de danger critique d'extinction (CR). Parmi les reptiles, la superposition spatiale du phyllodactyle d'Europe et des installations 4 et 5 est surprenante, car elle ne fait pas l'objet d'évitement ou d'une description détaillée du balisage de cette espèce mobile. Menacer cette population correspond aussi à couper une fonctionnalité écologique dans cette vallée pour cette espèce. Là encore, le CNPN estime que cette condition d'octroi n'est pas atteinte. Finalement, les trois conditions pour déroger à la protection stricte des espèces ne sont pas respectées ce qui fragilise grandement le projet et le rend inconcevable en l'état.»

Le CNPN relève l'insuffisance et les contradictions des inventaires (notamment concernant la tortue d'Herman) et s'offusque de *«la réalisation sur une partie du site de travaux de terrassement et de défrichement importants qui ont eu lieu quelques jours avant les inventaires».*
«Ces insuffisances incitent au doute à la fois sur les espèces recensées, sur l'effort d'échantillonnage et sur sa qualité. L'évaluation des impacts est aussi critiquable avec plusieurs sous-évaluations, comme par exemple celle concernant le phyllodactyle d'Europe, dont l'enjeu ne doit pas être considéré comme faible, mais plutôt comme fort, donc deux catégories supérieures d'enjeux. Pour les impacts cumulés, toutes les espèces impactées par les projets voisins ne sont pas indiquées ici, ce qui empêche l'identification des espèces (et des habitats) supportant un impact cumulé» commente encore les scientifiques.
Les mesures de compensation et d'accompagnement proposées sont jugées *«confuses»*, manquant de *«pertinence écologique»*, avec un *«calcul de ratio de compensation»* erroné.
Conclusion : *«Le CNPN émet donc un avis défavorable à cette demande de dérogation. Il incite à l'abandon de ce projet d'ISDND dans cette zone, et à la recherche d'un site alternatif plutôt dans le secteur ouest de l'île en accord avec le PPGDND (Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux) et différentes stratégies régionales : Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), Padduc (Plan d'aménagement et de développement durable de la corse) zone d'exclusion d'enfouissement)».*

Une *«excellente nouvelle !»* pour le collectif Tavignanu Vivu alors que cette dérogation *«est nécessaire pour l'autorisation définitive du projet de centre d'enfouissement».*
Reste au préfet à statuer *«par arrêté préfectoral (AP). Même si l'AP ne donne pas la dérogation, ce que nous espérons, la société Oriente Environnement peut l'attaquer en justice. Le combat n'est pas terminé : restons mobilisés !»* a appelé le collectif.
Rappelons que le collectif a porté son combat jusque devant les institutions européennes. Notamment avec la Déclaration des droits pour le fleuve Tavignanu qui a recueilli plus de 5500 signatures. Vous aussi, soutenez le : https://www.tavignanu.corsica/ ■
Fabiana Giovannini.

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€
❒ Primu abbunamentu
❒ Riabbunamentu

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Coup de théâtre le 22 août 1976, alors que les militants de l'Associu di i Patriotti Corsi (qui a pris la suite de l'ARC dissoute) sont réunis en congrès à Abbazìa, Max Simeoni monte une opération à Aghjone où il fait sauter à visage découvert la cave du colon Cohen-Skali, alors qu'Edmond attend d'être jugé. Son message aux militants de l'APC est publié dans Arritti pour expliquer la portée de son geste. Plus tard, il expliquera la seconde raison de cet acte, mettre la pression sur les réseaux barbouzes qui agissent sous les ordres du préfet Riolacci car en prenant le maquis il ne leur permet plus d'agir en toute impunité… De même il a la possibilité de faire un procès très politique s'il est arrêté. D'ailleurs il ne se constituera prisonnier qu'au départ du préfet plusieurs mois plus tard, et son procès n'aura jamais lieu car l'affaire était trop compromettante pour l'État. Dans son message aux militants il prend bien soin de demander de n'être pas suivi dans cet acte et de veiller à tout prix à éviter l'affrontement entre Corses.

ARRITTI

A BOMBA!

ABBAZIA : ERANU 8000 A U CUNGRESSU A.P.C.

A bomba

par Max Simeoni

Cari fratelli è care surelle, ce 22 août, anniversaire d'Aleria, j'ai pris l'initiative, sous ma seule responsabilité, d'occuper avec une quinzaine de compagnons, la cave de M. Cohen-Skali, sur la route d'Aghione qui rejoint la route de Vezzani. Par cet acte illégal, je veux attirer l'attention des Pouvoirs Publics face au Peuple Corse sur les points suivants :

1) Les promesses faites à tous les échelons (M. Blaizot à la suite de M. Liber Bou, le Préfet Gilly, le Président de la République dans sa lettre à M. Chirac et bien d'autres...) n'ont pas été tenues.

En particulier, un an après Aleria, les terres des escrocs ne sont pas attribuées à de jeunes Corses et la SAFER n'existe pas.

2) M. Cohen-Skali n'est par un escroc – du moins rien ne permet de le dire à ce jour. N'empêche qu'il détient 400 hectares de terres corses avec plusieurs caves vinicoles, et qu'il a des intérêts importants (on le dit milliardaire) dans d'autres activités industrielles sur le continent. Il ne vit pas en Corse, mais il est l'exemple type du « cumulard » et de l'agent du colonialisme. Ce qui prouve que la colonisation et l'aliénation de la Corse peuvent se faire tranquillement dans le cadre du « statu quo » et ce malgré de petites lois françaises contre le cumul en matière vinicole.

Or, il est urgent que la colonisation qui ronge notre Peuple et le condamne à disparaître cesse. Il nous faut donc d'autres lois faites pour le Peuple Corse afin d'assurer d'abord sa survie, puis son épanouissement sur sa terre. Il faut un statut d'autonomie interne dans le cadre de la République Française.

3) La corsisation promise reste un mot vide de contenu et la décorsisation poursuit ses méfaits contre la substance même de notre communauté historique.

4) Les mesures promises en ce qui concerne le renouveau de notre langue et de notre culture sont dérisoires par rapport à l'ampleur de la tâche dans ce domaine.

Ce ne sont là que quelques exemples à titre indicatif. J'aurai l'occasion de m'expliquer à fond, si cela est encore nécessaire.

Mon acte individuel est un acte qui veut montrer ma détermination farouche, partagée par celle de mes compagnons, et d'arrêter la colonisation.

Je dis à tous les spéculateurs coloniaux que tant que j'aurai un souffle de vie, je le consacrerai à l'échec de l'entreprise coloniale en Corse. S'il ne tient qu'à moi, ils bâtissent sur du sable.

En aucun cas je ne demande que cette action, ou des actions plus ou moins similaires, soient perpétrées par d'autres militants ou sympathisants.

Je veux que cet acte personnel et illégal reste pour le moment un avertissement solennel, et qu'il serve surtout à mettre autant que possible chaque Corse devant ses responsabilités morales vis-à-vis de son Peuple colonisé et en danger.

Je demande aux « élus » de la Corse de cesser de faire le jeu du colonialisme et qu'ils se soucient avant tout de la situation alarmante de la démographie du Peuple Corse.

J'adjure les autonomistes de bien veiller à mener leur lutte pour le Peuple Corse en évitant à tout pris l'affrontement entre Corses où certains veulent les amener, ce qui serait un avantage énorme et peut-être décisif pour le Pouvoir Colonial.

Je demande à tous les militants et sympathisants de l'APC, non seulement de rester groupés dans leur mouvement légal qui est le seul pour le moment capable d'assumer valablement la cause du Peuple Corse, mais encore de tout faire pour en améliorer par l'organisation dans la responsabilité, l'efficacité.

La lutte sera dure. Il faudra payer le prix mais tout activisme est à proscrire car contraire à l'efficacité politique et faisant toujours en réalité le jeu de l'ennemi.

Le Peuple Corse ne s'en sortira que s'il le mérite, car les forces énormes du colonialisme qui l'étreignent ne permettent ni démagogie, ni solution de facilité légale ou clandestine. Le Peuple Corse est en train de prendre conscience ; vous vous devez de l'y aider de toute votre volonté et de toute la force tenace dont vous êtes capables. Sans lui, l'APC comme n'importe quelle organisation n'est rien puisque l'APC est à son service exclusif. Personne ne peut avoir la prétention d'aider le Peuple Corse sans sa permission et sans son désir d'être aidé, ce qui implique qu'il ait d'abord conscience de sa situation critique.

C'est une lutte au niveau de l'Histoire que nous devons mener tous ensemble. Elle est trop vraie et trop ardue pour laisser place à des menées politiques de pacotille. La foi et le courage sont nécessaires mais ne suffisent pas. Il faut aussi la réflexion, l'intelligence et l'esprit de sacrifice, mais en dehors de tout romantisme. Chacun a droit à l'erreur, mais l'inconséquence est criminelle.

Pour finir, je m'adresse à l'État français pour qu'il comprenne qu'il ne peut atermoyer et que s'il continue, il portera les plus lourdes responsabilités face à l'Histoire.

L'État doit comprendre que, ayant toujours été un responsable politique conscient, ayant toujours préconisé l'action légale, si aujourd'hui je franchis le pas de l'illégalité à visage découvert, ce que je suis et ce que j'ai fait dans le passé ne peuvent laisser aucun doute sur mon appel qui se veut avant tout un avertissement solennel autant que l'affirmation d'une volonté inébranlable, dût-elle me coûter la liberté ou même la vie.

Evviva a Corsica !

Evviva u nostru Populu ! ■

Concert Corsu Mezu Mezu à Paris

Une communion d'artistes et de 20.000 personnes

Ce samedi 28 octobre, devant 20.000 personnes, s'est tenu à Paris La Défense Arena, le concert évènement Corsu Mezu Mezu avec une foultitude d'artistes corses et amis de la Corse (plus de 200 chanteurs et musiciens) : Patrick Fiori, Antoine Ciosi, Patrick Bruel, A Filetta, Canta u Populu Corsu, Benabar, Diana di l'Alba, Carla Bruni, Claudio Capeo, Clément Albertini, Chico & les Gypsies, Gianluca Cucciari, Una Fiara nova, Thomas Dutronc, Francine Massiani, Joyce Jonathan, Petru Santu Guelfucci, Kendji Girac, Matteu di Meglio, Jenifer, Delia Lucia, Maxime le Forestier, L'Avvinta, Nolwenn Leroy, Florent Pagny, Christophe Mondoloni, Enrico Macias, Jean Menconi, Jean Charles Papi, Ycare, Voce Ventu, Slimane, Diana Salicetti, Suarina G, Le Chœur du Sud… *Chjîbba !*

Sept ans après le premier volet de Corsu Mezu Mezu, à l'initiative de Patrick Fiori et de Jean Charles Papi, le concert *« Embarquement immédiat »* s'est tenu à Aiacciu au Casone les 10 et 11 octobre 2022. Il a été diffusé à la télévision à une heure de grande écoute le 4 novembre 2022, il a été l'objet de clips, filmés à la tour de Torghja ou encore sur le Ponte Vechju, avec les titres *Terra Corsa* ou *Ti vecu o la mio bandera*, puis d'autres de différents chants phares de notre répertoire collectifs ont été diffusés, comme *Catena* ou encore *O Corsica Meia*, tout ceci a donné lieu à la sortie d'un album devenu disque de platine. Des vidéos d'ambiance et des coulisses, ou des vidéos de différents titres ont été également abondamment diffusées sur les réseaux, avec à chaque fois des images magnifiques de la Corse et des témoignages. Des artistes Corsu Mezu Mezu encore se sont produits dans divers concerts ou émissions comme The Voice, et maintenant le concert évènement *« La Corse débarque à Paris »* ce 28 octobre à La Défense Arena ! Tout ceci participe d'une campagne de promotion sans précédent pour la Corse, avec des moyens colossaux déployés et une vraie reconnaissance de notre culture, avec des stars de la chanson française qui chantent en langue corse avec des artistes corses parmi les plus beaux titres de notre île, et les diffusent sur tous les plateaux TV…

Mais quel est donc le secret de Corsu Mezu Mezu, sa motivation profonde ? *« L'amour »* répond Patrick Fiori, le partage, la volonté de transcender les clivages et de faire connaître la Corse, l'âme de son peuple *« parce qu'il y a une attitude, parce qu'il y a une intonation de voix, parce qu'il y a des hauts-médium qui sont là et qui ressortent, c'est l'âme, voilà, c'est l'âme qui chante »* dit-il pour expliquer ce qu'est le chant corse tel qu'il veut le célébrer, dans un moment de partage qui était une gageure et qui a pris une dimension incroyable et incontestablement porteuse. Sorti en 2015, Corsu Mezu Mezu 1 a remporté un succès extraordinaire. Entré directement n° 2 du Top Albums, certifié triple disque de platine avec plus de 300.000 exemplaires vendus, premier des ventes durant plusieurs semaines…

Corsu Mezu Mezu 2 à sa suite a introduit 16 nouveaux chants de notre culture interprétés en duo par un artiste corse et un artiste du continent avec par exemple Patrick Fiori, Jean Charles Papi, Patrick Bruel et Florent Pagny pour *Terra Corsa*, l'Avvinta et Kendji Girac pour *Catena*. Il est actuellement n°2 du Top Albums et regroupe encore Diana di l'Alba, Vianney, Antoine Ciosi, Julien Doré, Clément Albertini, Soprano, Francine Massiani, Nikos Aliagas, Carla Bruni, Natali Valli, Gianluca Cucciari, A Pasqualina, Julien Clerc, Canta u Populu Corsu, Claudio Capeo, Delia Lucia, Garou, A Filetta, Slimane, Roberto Alagna, Diana Salicetti, Thomas Dutronc, Christophe Mondoloni, Kad Merad, Zucchero… quel tremplin extraordinaire pour le chant corse ! D'aucuns estiment qu'il est ainsi dénaturé, mais non, bien sûr que non ! C'est tout le contraire, il investit d'autres champs et surtout il ouvre à la compréhension de ce qu'il est : le témoin profond d'une identité qui se revendique et qui veut vivre et s'épanouir. Pour des artistes non corses, *« chanter en langue corse c'est une vraie reconnaissance implicite pour nous, cette main tendue on leur retend mille fois »* confie Jean Charles Papi, impliqué à fond dans l'aventure.

« Quelle chance d'avoir pu tourner le premier clip de Corsu Mezu Mezu 2 sur le magnifique site des Îles Sanguinaires et de la pointe de la Parata. La tour génoise nous rappelle toute une histoire, les invasions successives, la naissance d'une nation, d'une identité : celle de la Corse » peut-on lire sur la page Facebook de Corsu Mezu Mezu… une invitation sans complexe à considérer l'importance de la langue et la culture corse au plus haut niveau politique dans le cadre des discussions avec le gouvernement…

Et que dire du final grandiose du concert de Paris La Défense Arena, avec le *Diu* repris par tous les chanteurs et 800 choristes ! Moment d'intense émotion et de grande fierté salué y compris par l'Église de Corse sur son compte twitter !

Corsu Mezu Mezu ne nous ouvre pas seulement à de grands artistes de la chanson française, mais à des publics nouveaux qui découvrent la Corse comme ils ne l'auraient jamais découverte. *« Je frissonne, rien que d'écouter cette belle mélodie à plusieurs. Cette chanson vient du cœur »* commente Andrée, une internaute à propos du clip *Terra Corsa*…

Le concept est incontestablement une réussite et une réussite à l'avantage de la Corse. Merci à Patrick Fiori et à tous celles et ceux qui s'investissent dans cette aventure.

Corsu Mezu Mezu prépare d'ores et déjà son troisième album et se produira au stade Vélodrome de Marseille. Le rendez-vous est pris. ■ **Fabiana Giovannini.**

Paris, 18 et 19 novembre

Deuxième salon des éditeurs de Corse

C'est un rendez-vous qui avait été couronné de succès en 2022, il revient à nouveau le week-end du 18 novembre : le salon des éditeurs de corse se tiendra à l'hôtel de l'Industrie de 9h15 à 19h les deux jours.
30 intervenants, 15 éditeurs et 50 auteurs seront présents lors de l'évènement pour animer des conférences, les projections, et pour rencontrer les lecteurs amoureux de la littérature corse… Et les autres ! Car si le salon est d'ores et déjà un incontournable pour le public amateur des œuvres corses, il permettra également de présenter les nouveautés en la matière. Le week-end sera également rythmé par plusieurs rencontres-débats résolument actuels, tels que « Écrire une(s) histoire(s) de la Corse ? » en partenariat avec l'Université de Corse, la Corse contemporaine et ses icônes, ou encore « la langue corse : pour quoi faire ? » ■
Léa Ferrandi.

• Samedi 18 et dimanche 19 novembre, de 9h15 à 18h, Hôtel de l'Industrie, 4 place Saint-Germain-des-Prés (Paris). Entrée libre. 75006 Paris • Retrouvez le programme sur www.editeurs.corsica

Avis d'appel public à concurrence

MAIRIE DE BIGUGLIA

Commune de Biguglia - Création d'un itinéraire modes doux entre la route de Lancone et le lotissement du Bevinco - Maîtrise d'oeuvre études et travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://biguglia.corsica/
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/2518.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Commune de Biguglia - Création d'un itinéraire modes doux entre la route de Lancone et le lotissement du Bevinco - Maîtrise d'oeuvre études et travaux.
Type de marché : Services.
Site ou lieu d'exécution principal : Commune de Biguglia 20620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 71520000-9
L'avis implique un marché public.
Autres informations : - En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera donc des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage. Le respect de ces clauses constitue une condition de la conformité de l'offre.
- Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Ces conditions sont les suivantes : les échanges dématérialisés sont privilégiés.
Caractéristiques principales : Marché de Maîtrise d'oeuvre études et Réalisation pour la création d'un itinéraire modes doux (en partie en site propre sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée) entre la route de Lancone et le lotissement du Bevinco, sur un linéaire total d'environ 1 700 m (dont 1 320 m en site propre).
Refus des variantes.
Quantités : La mission est une mission de Maîtrise d'OEuvre au sens de la loi MOP qui comprend :
. Études d'avant-projet
. Études de Projet
. Réalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises,
. Assistance pour la passation des contrats de travaux,
. Visa des études d'exécution,
. Direction de l'exécution des contrats de travaux,
. Ordonnancement, pilotage et coordination
. Assistance aux opérations de réception,
. Accompagnement pendant la période de parfait achèvement du marché de travaux.
Le détail exhaustif des missions confiées est précisé dans le cahier des charges. Le marché comporte principalement des missions de jour mais peut nécessiter très ponctuellement des interventions de nuit. Des missions complémentaires d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sont prévues et comprennent :
. une mission d'analyse réglementaire
. une mission d'Information / Concertation avec les riverains et les concessionnaires / Communication
. des missions Pilotage des prestataires de contrôle extérieur
. des missions d'étude de faisabilité
Le détail exhaustif de ces missions est précisé dans le cahier des charges.
Durée du marché : 35 mois à compter de la notification du marché.

Conditions relatives au marché
Modalités essentielles de financement et de paiement : Paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via Chorus Pro.
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
. 70 % Valeur technique de l'offre (sous-critères dans le Réglement de la consultation)
. 30 % Prix
Type de procédure : Procédure adaptée.
Délais
Date limite de réception des offres : 30 novembre 2023 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2023-32
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Téléchargement gratuit à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2518
Date limite d'obtention : 30 novembre 2023 à 12 heures.
Conditions de remise des offres ou des candidatures
Remise par voie dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2518.
Adresse(s) complémentaire(s)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : casacumuna@biguglia.corsica.
Adresse internet (url) : https://biguglia.corsica/
Date d'envoi du présent avis : 26 octobre 2023.

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 décembre 1993,
Mademoiselle Antoinette Françoise PAPI, en son vivant retraitée, demeurant à L'ILE-ROUSSE (20220) EPHAD L'AGE D'OR.
Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 9 novembre 1929.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à L'ILE-ROUSSE (20220), le 8 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître CIAVALDINI, notaire à CALENZANA, le 13 mars 2023.
Aux termes d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire unviersel reçu par Maître Maria SINIBALDI, Notaire associé à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani, le 13 mars 2023, il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, susnommé, référence CRPCEN : 20047, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Maître Maria SINIBALDI

OBJET SOCIAL
Dénomination : INVESTEL EURL.
Forme : SARL au capital de 675000 euros.
Siège social : Brando, 20222 BRANDO.
442114997 RCS de Bastia.

Aux termes de l'AGE en date du 26 octobre 2023, l'associé unique a décidé à compter du 26 octobre 2023 d'étendre l'objet social aux activités de :
La Société a pour objet : L'investissement et la gestion immobilière, hôtels de résidence et appartements de vacances. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en locationgérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. La prise de participations et investissements dans le capital d'entreprises..
Mention sera portée au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 octobre 2023, à Penta di Casinca.
Dénomination : BMR BTP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : Lieu dit Musoleo, allée des cerisiers, 20213 Penta di Casinca.
Objet : Maçonnerie générale, travaux du bâtiment tous corps d'état, gros oeuvre et second oeuvre, travaux publics, étude et sous-traitance liées au bâtiment, acquisition de participation dans des entreprises lié, génie civil, terrassements..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : à la majorité.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : Président : Monsieur Maurice, Julien BELLIARD Casamozza 20230 Poggio Mezzana.
Directeur général : Monsieur Jean-Sylvestre MORACCHINI Lieu dit Musoleo, allée des cerisiers 20213 Penta di Casinca.
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

---

publicità

Pour faire paraître votre encart publicitaire dans Arritti, contactez Ange Giovannini au 06 81 54 73 98 ou par mél arritti2@wanadoo.fr Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet ww.arritti.corsica

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

Attualità, suciale, salute, pulìtica...

U vostru settimanale hè nant'à internet

© Vanina Bellini Cumunicazione

www.arritti.corsica